



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien est convoqué par nous, Vincent Demester, Maire, le mercredi 10 juin 2020 à 20h30, en session ordinaire, d'après les convocations faites et adressées le 4 juin 2020.

L'an deux mille vingt, le dix juin à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien.

PRESENTS :

M. DEMESTER - Mme SAGOT - M. MALGOIRES - Mme LEYON - M. PRIEUR
 M. TORCHUT - M. TOURNEUR - M. FALCETTA - M. JUSTE - Mme NAFFRECHOUX
 M. BILLAUD - Mme BONNEAU - Mme BIGARD - Mme RICHARD - Mme BERNEDE

SECRÉTAIRE :

Mme SAGOT

Le procès verbal de la séance du 27 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.
 Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

N° 2020-22 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif de l'exercice 2019 présente les résultats suivants :

Fonctionnement	2019
Dépenses mandatées	784 586,28 €
Recettes réalisées	811 801,12 €
Résultat du fonctionnement N	27 214,84 €
<i>Résultat reporté N-1</i>	92 929,94 €
Excédent de fonctionnement cumulé	120 144,78 €

Investissement	2019
Dépenses mandatées	146 260,41 €
Recettes réalisées	220 253,60 €
Résultat d'investissement N	73 993,19 €
<i>Résultat reporté N-1</i>	359 954,17 €
Solde d'exécution investissement	433 947,36 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Besoin de financement investissement	2020
Solde d'exécution investissement	433 947,36 €
Restes à réaliser investissement - Dépenses	200 802,45 €
Restes à réaliser investissement - Recettes	26 770,39 €
Besoin de financement	259 915,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

Affectation du résultat	2019 vers 2020
Résultat de fonctionnement à affecter	120 144,78 €
Affectation en réserve (compte 1068)	53 200,00 €
Affectation en report de fonctionnement (compte 002)	66 944,78 €
Compte 001	433 947,36 €

Adopté à l'unanimité.

N° 2020-23- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, considérant :

- que l'effort fiscal a un impact sur le montant des dotations allouées par l'Etat et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- la nécessité de poursuivre l'effort financier engagé par la commune de Saint-Vivien depuis plusieurs années,

Décide d'appliquer un coefficient de variation des taux similaire à l'année précédente. Le taux des taxes locales pour 2020 est donc fixé comme suit :

Foncier bâti : 18.55 % pour un produit de 224 044 €
 Foncier non bâti : 76.64 % pour un produit de 32 956 €

Soit un produit fiscal attendu de 257 000 euros. Adopté à l'unanimité.

N° 2020-24 - BUDGET PRIMITIF 2020

Le Budget Primitif de l'exercice 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme totale de 1 434 694,55 euros répartie comme suit :

Section de fonctionnement : 822 943,78 €
 Section d'investissement : 611 750,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de l'exercice 2020 à l'unanimité.

N° 2020-25 - ELECTION DES DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS

Le Conseil Municipal procède à l'élection et à la désignation de membres du Conseil Municipal pour représenter la commune auprès des syndicats et autres organismes.

Syndicat Départemental de la Voirie

Election de 2 représentants communaux destinés à élire des délégués cantonaux. Ont été élus :

- M. Vincent DEMESTER avec 15 voix
- Mme Pascale LEYON avec 15 voix

Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER)

Désignation de 2 grands électeurs destinés à élire des délégués cantonaux. Ont été désignés :

- M. Jean-François FALCETTA avec 15 voix
- Mme Pascale LEYON avec 15 voix

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH)

Désignation de 2 délégués titulaires et 2 suppléants. Ont été désignés avec 15 voix :

- Titulaires : MM. Vincent DEMESTER – Jean-Pierre BILLAUD
- Suppléants : MM. Loïck JUSTE – Jean-François TOURNEUR

SOLURIS

Désignation d'1 délégué titulaire et 2 suppléants. Ont été désignés avec 15 voix :

- Titulaire : Mme Géraldine SAGOT
- Suppléants : M. Christophe PRIEUR - Mme Delphine BONNEAU

SIVU Cuisine Rochefort Océan (CRO)

Désignation d'1 délégué titulaire et 1 suppléant. Ont été désignés avec 15 voix :

- Titulaire : M. Vincent DEMESTER
- Suppléant : M. Laurent MALGOIRES

Syndicat mixte de l'Union des Marais (UNIMA)

Désignation d'1 délégué. A été désignée avec 15 voix :

- Mme Pascale LEYON

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Désignation d'1 délégué élu. A été désignée avec 15 voix :

- Mme Angèle RICHARD

Société Publique Locale Pompes Funèbres Publique La Rochelle-Ré Aunis

Désignation d'1 représentant à l'assemblée spéciale et 1 représentant à l'assemblée générale des actionnaires. Ont été désignés avec 15 voix :

- Représentant à l'assemblée spéciale : Mme Corinne NAFFRECHOUX
- Représentant à l'assemblée générale des actionnaires : M. Loïck JUSTE

N° 2020-26 – CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la restauration scolaire 2020/2021 :

Inscription à l'année :	QF jusqu'à 600	QF de 601 à 1000	QF supérieur à 1000
1 jour fixe/semaine pour 1 mois / enfant	10,20 €	12,75 €	14,30 €
2 jours fixes/semaine pour 1 mois / enfant	20,40 €	25,50 €	28,60 €
3 jours fixes/semaine pour 1 mois / enfant	30,60 €	38,25 €	42,90 €
4 jours fixes/semaine pour 1 mois / enfant	40,80 €	51,00 €	57,20 €

Panier repas à l'année :

1 jour fixe/semaine pour 1 mois / enfant	7,00 €
2 jours fixes/semaine pour 1 mois / enfant	14,00 €
3 jours fixes/semaine pour 1 mois / enfant	21,00 €
4 jours fixes/semaine pour 1 mois / enfant	28,00 €

Prix du repas remboursé :

Repas inscrit à l'année	4,00 €
Panier repas inscrit à l'année	2,00 €

Abonnement occasionnel :

Le ticket repas	4,40 €
Le ticket panier repas	2,20 €

Le Conseil Municipal, considérant l'absence de restauration scolaire lors du confinement sanitaire, décide qu'aucune facturation ne sera émise pour les mois de mars et avril 2020.

QUESTIONS DIVERSES**ACCUEIL DES ENFANTS ETE 2020**

L'association Angoul'Loisirs mène une enquête auprès des familles pour une éventuelle ouverture du centre de loisirs à Saint-Vivien pendant les vacances d'été.

FETE DE LA MUSIQUE

Afin de limiter l'affluence de la population à La Rochelle, la ville sollicite une délocalisation de la fête de la musique dans les communes de l'agglomération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estime qu'en cette période de crise sanitaire, le maintien de la manifestation est peu réalisable et est en incohérence avec les mesures observées actuellement tant à l'école que dans les lieux publics. En conséquence, il n'y aura pas de fête de la musique organisée cette année à Saint-Vivien.

RENCONTRE ENTRE LES ELUS ET LES AGENTS

Afin de prendre connaissance des missions et des compétences de chacun, une rencontre sera organisée le 26 juin 2020 entre les nouveaux élus et le personnel communal. De même, il est prévu une visite des bâtiments communaux pour les conseillers municipaux, le 2 juillet 2020.

SECURITE ROUTIERE

Madame BERNEDE informe l'assemblée d'un problème de sécurité dû à un manque de visibilité, pour les cyclistes se dirigeant vers la rue des Pèlerins. Elle souligne le caractère dangereux de la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et arrêtée à cinq délibérations du n° 2020-22 au n° 2020-26. Fait et délibéré à SAINT-VIVIEN, les jour, mois et an susdits.

Vincent DEMESTER

Géraldine SAGOT

Laurent MALGOIRES

Pascale LEYON

Christophe PRIEUR

André TORCHUT

Jean-François TOURNEUR

Jean-François FALCETTA

Loïck JUSTE

Corinne NAFFRECHOUX

Jean-Pierre BILLAUD

Delphine BONNEAU

Hélène BIGARD

Angèle RICHARD

Nelly BERNEDE